Quelle politique pour les pôles de compétitivité ? : projet d'avis du CESE

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 25/10/2017

Saisine liée : QUELLE POLITIQUE POUR LES PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ ?

Revoir la séance du 25 octobre 2017

Projet d'avis présenté par Frédéric Grivot au nom de la section des activités économiques.

Ordre du jour :

Intervention de Mme Delphine LALU, présidente de la section des activités économiques
Intervention de M. Denis MORIN, Président de la deuxième chambre de la Cour des comptes
Intervention de M. Frédéric SAINT-GEOURS, Vice-président du Conseil national de l'industrie
Présentation du projet d'avis
Déclarations des groupes
Vote

Projet d'avis présenté par Frédéric Grivot au nom de la section des activités économiques

La création des pôles de compétitivité en 2004 avait pour objectif de regrouper et faire travailler en synergie sur un même territoire des entreprises, des établissements d'enseignement supérieur et des organismes de recherche au profit de projets d'innovation, afin de dynamiser la compétitivité de notre industrie.

En 2017, l'objectif de décloisonnement des acteur.rice.s de l'innovation et de leur mise à réseau est atteint. Il s'agit désormais de transformer l'innovation en produits et services créateurs de richesses et d'emplois, au service des transitions et en cohérence avec les neuf solutions industrielles de l'Industrie du futur.

Dans son projet d'avis, la section souligne le besoin d'approfondir et de compléter les évaluations des pôles, qui serviront à engager une nouvelle phase de leur activité. Elle livre dans ce projet d'avis son analyse des conditions d'une nouvelle dynamique des pôles et formule des recommandations pour les aider à passer de "l'usine à projets" à "l'usine à produits" et services.

© - copyright CESE - Octobre 2026